

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUDIRY

Séance du 1^{er} juin 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 029-212901805-20260601-2026006046-DE

Délibération n° 2026-006-046

L'an deux mille vingt-six, le **1er juin à 18h45**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, ALLET Jérôme, CUEFF Rémy, CHEMINOT Patricia, OMER Elodie, LE CORRE Brivael, MORRY Silvia, FORTUN Julie, PRONOST Axel,

Absent(e)s excusé(e)s : SAGER-KLUGHERTZ Armelle (pouvoir à NEGER Emmanuelle), DISARBOIS Rachel (pouvoir à OMER Elodie)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : MERDY Gildas

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
15	13	2	15	0	

DÉSIGNATION DES CANDIDATS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

La commission intercommunale des impôts directs est désignée pour la durée de la mandature et doit être renouvelée dans les deux mois suivants l'installation du conseil de Communauté. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID est composée de 11 membres :

- Le présidente de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué.
- 10 commissaires.

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par la direction départementale des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD)

La CAPLD sollicite les 22 communes du territoire, dont Ploudiry, afin qu'elles proposent deux candidats pour constituer cette liste.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Elodie OMER comme candidate titulaire et Mme Morgane QUENTRIC BOWMAN comme candidate suppléante.

Délibération n° 2026-006-046

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE** Mme Elodie OMER comme candidate titulaire et Mme Morgane QUENTRIC BOWMAN comme candidate suppléante pour constituer la liste des noms proposés par les communes pour la CIID.

Accord du conseil à l'unanimité des présents et des représentés.

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN



Le secrétaire de séance,
Gildas MERDY

